

Mécanicien(ne) poids lourds (15 à 25 ans)

RÉF | 4226

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :
Effectuer les différentes opérations d'entretiens périodiques et préventives des véhicules; Remplacer ou réparer par dépose et pose la ou les pièces défectueuses; Réaliser des réglages nécessaires au bon état de fonctionnement du véhicule (généralement à l'aide d'appareils spécifiques); Diagnostiquer une panne ou une anomalie; Organiser son poste de travail; Organiser et gérer les interventions.

Programme

- **Connaissances générales :**

Français; Mathématique; Droit; Commerce; Monde contemporain.

- **Connaissances professionnelles :**

- 1ère apprentissage :**

Electricité mécanicien d'entretien (52h)
Gros entretien hors compartiment moteur (56h)
Petit entretien (52h)
Préparation véhicule neuf (12h)
Prévention EDUCAM (8h)

- 2ème apprentissage :**

Direction - suspensions (12h)
Alimentation diesel (20h)
Alimentation essence (10h)
Moteurs - refroidissement - climatisation (22h)
Électronique (20h)
Transmissions (12h)
Freins (12h)
Détection et résolution d'anomalies (28h)
Équipements électriques et électroniques (12h)
Carrosserie - éléments de sécurité (8h)

- 3ème apprentissage :**

Direction - suspensions (12h)
Moteurs - refroidissement - climatisation (24h)

Transmissions (12h)
Freins (12h)
Électronique digitale, capteurs, actionneurs (48h)
Équipements électriques et électroniques (12h)
Alimentation diesel (20h)
Carrosserie - éléments de sécurité (8h)
Alimentation essence (12h)

- **Pratique en entreprise :**

Formation en alternance via un [contrat d'alternance](#) :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance

Le [délégué à la tutelle](#) est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir les permanences des délégués à la tutelle).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

- **Attention : l'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles. MAIS, les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME. Les cours de connaissances générales pourront être suivis à Bruxelles.**

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours IFAPME, [consultez la fiche formation de l'IFAPME](#)

Certification(s) visée(s)

Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

[Alternance PME](#)

Type de formation

ORGANISATION

Durée 3 année(s)

Horaire En journée, 12 heures semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

Début Septembre

Coût Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs Avoir entre 15 et 25 ans.
Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans.** Sachant que le contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à l'établissement du plan de formation.
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du Sfpme.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- La première démarche est de vous présenter à la [permanence d'un délégué à la tutelle](#). Celui-ci s'assurera que vous êtes dans les conditions pour suivre la formation, établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier), vous informera sur le contrat d'alternance.
- [Plus d'informations concernant les inscriptions ?](#)
- Quels sont les documents dont vous avez besoin ?
- copie de votre dernier bulletin ;
- copie de votre carte d'identité.

Organisme**SFPME / IFAPME - Apprentissage**

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: 0800 85 210

<https://www.efp.be/>